

## Descriptif de module

**Domaine :** Economie & Services  
**Filière :** Economie d'entreprise

### 1. Intitulé de module Options secondaires 2024-2025

**Code :** 5143-5145

**Type de formation :**

Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres :

**Niveau :**

- Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé  
 Autres :

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

**Type :**

- Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire  
 Autres :

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps  
 Autres :

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5

**Langue principale d'enseignement :**

- Français  Italien  
 Allemand  Anglais  
 Autres :

### 3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2  
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-e-s EES et 5 et 6 pour les étudiant-e-s EEW  
 Pas de prérequis  
 Autres :

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Voir lien intranet :

[https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires\\_options-secondaires-2024-2025](https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires_options-secondaires-2024-2025)

Descriptifs des options secondaires proposées.

## 5. Contenu et formes d'enseignement

Voir lien intranet :

[https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires\\_options-secondaires-2024-2025](https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires_options-secondaires-2024-2025)

Descriptifs des options secondaires proposées.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

- Semaine 1 à 14 : contrôle-s continu-s et/ou travaux de groupe et/ou présentations orales, selon décision de la coordination du module (les pondérations sont communiquées par les enseignant- e-s avant les évaluations).
- Semaine 15 : Evaluations orales autorisées.

Cette pondération s'applique également aux étudiant-e-s répétant ce module durant la présente année académique.

## 7. Modalités de remédiation

Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.

Pas de remédiation

Autres modalités :

### **Autres modalités de remédiation**

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

## 8. Bibliographie